



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CERTINERGY & SOLUTIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTES EXCUSÉES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.
Délibération N° DM_20220720N110

OBJET : CONVENTION AVEC CERTINERGY & SOLUTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans un souci d'économie et d'efficacité énergétiques et afin de réaliser et de financer au mieux ses futurs projets, la Collectivité souhaite être accompagnée pour leur financement et notamment s'appuyer sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Monsieur le Maire précise qu'afin de bénéficier du dispositif des CEE, la Collectivité a choisi de travailler avec CERTINERGY qui se chargera de la constitution des dossiers de demandes de CEE, de leur dépôt auprès de l'autorité administrative compétente ainsi que de l'aspect financier en fixant le montant de la prime CEE selon la formule suivante : Prime CEE = Volume Obtenu x 4,90 € HTM/Wh cumac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec CERTINERGY pour une durée de deux ans à compter de la date de signature.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec CERTINERGY pour une durée de deux ans à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Pour le Maire empêché, La 2^{ème} Adjointe</p>   <p>Francine OBELISCO</p>
---	---